



# ***MAIRIE DE L'ÎLE D'AIX***

## ***Brise d'Infos***

### ***N° 11 septembre 2003***

[www.iledaix.fr](http://www.iledaix.fr) connectez-vous dès maintenant,  
*le site Internet est ouvert*

#### **Stationnement**

Le Maire rappelle que par arrêté Municipal en date du 10 juillet 1996, le stationnement des véhicules est interdit dans le bourg. Cette interdiction est permanente et concerne aussi la période hivernale.

Le stationnement est interdit sur le port en vertu d'un arrêté préfectoral daté du 10 avril 1969.

Il est recommandé d'utiliser le parking prévu à cet effet.

Enfin nous vous rappelons que par arrêté du maire en date du 10 août 1967, la vitesse de circulation des véhicules est limitée à 30 Km/h sur l'ensemble du territoire de la Commune.

#### **Port**

La Commune a procédé à l'installation de 10 corps-morts supplémentaires.

Les nouveaux mouillages ont été installés sur deux rangées au large des anneaux existants.

Pour faciliter l'embarquement et le débarquement des plaisanciers, des échelles ont été accrochées le long du quai d'Accadie

En bas de la cale, trois nouveaux anneaux ont été fixés.

#### **Collecte Sélective**

Du 1<sup>er</sup> octobre 2003 au 30 juin 2004

**Ordures ménagères** : Lundi et vendredi

**Verres** : Le dernier mardi du mois

**Encombrants** : Le dernier jeudi du mois

**Emballages - journaux** : Vendredi

Les enlèvements ont lieu le matin

**Ouverture de la déchetterie**

Mardi, mercredi, jeudi, samedi  
de 14h00 à 16h00

#### **Containers Enterrés**



Le Syndicat mixte vient de financer l'installation d'un nouveau dispositif de collecte des déchets publics. Les containers sont enterrés et recouverts d'une poubelle classique, type vide ordures. Les bacs gris disgracieux et les odeurs nauséabondes qui les accompagnent disparaissent. Deux installations ont été mises en place cette année, l'une place d'Austerlitz l'autre près de l'église. Le port et le centre du bourg devraient également être équipés.

« Brise d'Infos » paraît tous les mois, si vous souhaitez le recevoir gratuitement à votre domicile merci de bien vouloir nous retourner ce coupon en mairie :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Pour les internautes: Inscrivez -vous directement sur [WWW.iledaix.fr](http://WWW.iledaix.fr)

### **La P'tite île aux Enfants**



Le ciel s'est paré de milliers de couleurs, les manèges ont fait tourner les têtes, le sable s'est transformé en fort et le soir, les aventures de papy d'Aix ont accompagné les enfants jusqu'au pays des fées. Le lendemain le vent et les cerfs-volants ont laissé de l'air pour la montgolfière. C'était l'été dans "la p'tite île aux enfants".

### **Rentrée de la Classe**



Treize enfants, six petits et sept grands ont retrouvé cette année Nathalie Richard, leur institutrice et Dominique Rivière, l'aide maternelle.

Nathalie, qui sera en congé maternité fin septembre, sera remplacée par Nelly Garon de Rochefort

Quelle rentrée puisqu'elle a débuté par les vendanges à la vigne de Jean Pierre Chaudet!  
Une bonne année à tous nos petits Aixois!

### **Défense des Côtes**



La commission tripartite DDE, Conseil Général, Commune s'est réunie début juillet pour inspecter l'ensemble des travaux de défenses de côtes engagé à la suite de la tempête de 1999. L'opération arrive actuellement à son terme. Reste l'empierrement de la digue sous les phares et la pose de la passerelle attenante. Cette action est sous la maîtrise d'ouvrage de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. L'étude d'un projet similaire sur la plage de Tridoux est en cours.

Rappelons que cette opération est avant tout une mesure de protection et de défense de la côte; Tant mieux si le confort et l'esthétique sont au rendez-vous!

### **Jean et Joëlle Hainaut**

Après une dizaine d'années passées parmi nous, Jean et Joëlle Hainaut, ont décidé de rejoindre la terre ferme dans le Nivernais. Nous leur souhaitons une retraite heureuse sous ces nouveaux cieux.



# ***MAIRIE DE L'ILE D'AIX***

## ***Brise d'Infos***

### ***N°11 Septembre 2003***

#### **Fort de la Rade**

Solidaires du Conseil Général, nous publions la mise au point suivante, parue dans "l'Hebdo de Charente Maritime" du 21 août 2003.

#### **Mise au point du Conseil Général à propos de l'article :**

"Ile d'AIX: La piscine du Fort de la Rade fait scandale"

Dans votre numéro 307 daté du 14 août dernier, l'article "Une piscine qui fait scandale", basé uniquement sur les allégations du Président de l'association AIX-Ponant, M Morice, met en cause le Conseil Général à plusieurs reprises.

Il apparaît dès lors nécessaire d'apporter les précisions suivantes :

- 1) Il est parfaitement exact que le Conseil Général aide fortement l'île d'AIX, dont le produit fiscal est loin de pouvoir couvrir ses besoins. Il s'agit là de l'exercice de la solidarité départementale, qui s'est notamment traduite par l'allongement de la jetée Barbotin, les travaux de défense de côtes après la tempête, les actions du Syndicat Mixte associant la Commune et le Conseil Général ou l'acquisition du Fort de la Rade, etc...
- 2) Le Fort de la Rade est en effet propriété du Conseil Général depuis 1999. Maeva n'en est que le locataire. Il s'agissait tout à la fois d'éviter une dégradation inéluctable du site et de doter l'île d'un équipement touristique de qualité ayant des retombées importantes pour l'économie locale. Auparavant, les tentatives de réhabilitation entreprises par la Commune avaient échoué.
- 3) Le Conseil Général devait, dans le marché passé, construire un bassin d'agrément sur sa propriété. Ces travaux ne constituent donc pas une subvention, mais une dépense d'équipement dans un bien lui appartenant.
- 4) Bien évidemment, le Conseil Général avait obtenu les accords préalables des architectes en chef des Monuments Historiques et des Bâtiments de France, ainsi que des Directions Régionales de l'Environnement (DIREN) et des Affaires Culturelles (DRAC).
- 5) Le Conseil Général peut montrer aisément (photo aérienne du site prise avant la tempête, à l'appui) l'absence de plantations significatives à l'endroit où a été aménagé ce bassin d'agrément. Quant au four à boulets, la plupart de ses briques ont été disséminées par les usagers du camping avant 1999.
- 6) En ce qui concerne les travaux de réensablement, ils ont été réalisés à la suite de dégâts causés par la tempête et jugés indispensables par l'état, qui les a d'ailleurs co-financés à 50%. Il ne s'agit donc pas là non plus d'une subvention. Faute de rétablissement de ce cordon dunaire, le système de fortification aurait été mis à mal.

Les affirmations rapportées dans votre article sont donc totalement inexactes. Grâce à la politique menée par le Conseil Général, tant au niveau des équipements, des animations, que du respect de l'environnement, l'île d'AIX est en train de retrouver un nouveau souffle, avec l'appui de ses élus. Certains peuvent le regretter. Mais l'avenir de l'île ne passe certainement pas par une vision égoïste du repli sur soi.

## Vandalisme



Il faut hélas signaler les actes de vandalisme habituels en cette saison: Quatre lampadaires détruits en cinq jours, des terrasses de café régulièrement visitées dont le mobilier est dispersé, voire jeté dans les douves; saccage et destruction de mobilier urbain appartenant à la collectivité; vols et destruction de vélos (les auteurs ont été trouvés), vols au bureau de tabac et à l'épicerie, feux sur les plages. Nos gendarmes saisonniers sont actifs et couvrent beaucoup de terrain mais ne peuvent être sur tous les "points chauds" au même moment. Cette année a été

particulièrement bruyante, notamment après la fermeture des débits de boissons. Nous allons, cet hiver, étudier la mise en place d'un plan d'action plus répressif.

## Guide Architectural ...Suite

(disponible en Mairie)

### Les toits :

La hauteur sous égouts, souvent très basse et identique entre plusieurs maisons mitoyennes, les pentes des toitures, la position du faîtage et les type de tuiles doivent être conservées. En cas de réfection de toiture, les anciennes tuiles doivent être réemployées dans la mesure du possible et placées en chapeau. Seules, les tuiles de courant peuvent être neuves. Les châssis de toit ne seront que de modestes et discrètes tabatières. Les souches de cheminées seront conservées massives, enduites à la chaux ou en briques de parement appareillées : leur sommet comportera un dispositif de tuiles dressées formant un abat-vent. Les égouts peuvent rester sans gouttière pendante et présenter des tuiles en débord posées sur planche ou maçonnées si le pied de façade est approprié (constitué d'un matériau absorbant) : l'ombre portée en sera d'autant plus vibrante.

D'une manière générale : le bâti ordinaire et ancien du bourg de l'île d'Aix est remarquablement homogène. Toute intervention de restauration demande beaucoup de soin, d'attention et de modestie pour conserver le caractère authentique de cette architecture. En particulier, il faut éviter tout changement des proportions du volume.

... à suivre

## Nature

### Le pélodyte ponctué

Sous ce nom se cache l'amphibien le plus représenté sur l'île d'Aix, en effet avec plus de 70 mâles chanteurs il passe loin devant le crapaud commun et la grenouille verte, les deux seuls autres espèces d'amphibiens de l'île.

Ce petit crapaud arbore une peau bariolée de différentes teintes de vert (ce qui lui vaut le surnom de crapaud persillé) ce qui le rend totalement invisible à notre regard. Heureusement en mars le mâle entonne son chant bien reconnaissable similaire au bruit de baskets neuves sur du carrelage.

Mais il chante aussi sous l'eau ce qui rend sa localisation bien délicate. La femelle déposera sa ponte gélatineuse dans un fossé ou une mare de l'île d'où sortiront de petits têtards. Cette espèce insectivore constitue une lutte biologique efficace contre la prolifération des larves de moustiques.

